

ACTE D'ENGAGEMENT

cachet de l'entreprise

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné
.....
.....
.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux désignés ci-dessous.

Objet du Marché: **MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ POUR UN ERP ET DEUX IOP Année 3**
Salle polyvalente, terrains de tennis et boulodrome, route de Sainte Montaine
BRINON-SUR-SAUDRE

LOT N° (1).....

Personne responsable du marché: **Monsieur le Maire: M. POINTARD**
BRINON-SUR-SAUDRE

Mandataire de la personne publique: **Monsieur le Maire: M. POINTARD**
BRINON-SUR-SAUDRE

Mode de passation:

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée, définie à l'art 28 du Code des Marchés Publics.

Identifiants:

Ordonnateur: **Monsieur le Maire: M. POINTARD**
BRINON-SUR-SAUDRE

Comptable public assignataire
des paiements:

Monsieur le Receveur

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics:

Monsieur le Maire: M. POINTARD
BRINON-SUR-SAUDRE

Maître d'œuvre:

Joëlle LESUEUR-PASQUIER, architecte DPLG

dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global, forfaitaire, égal à:

Montant hors T.V.A.
T.V.A. au taux de 20%

Montant T.V.A. incluse

.....€ en lettres

Montant des Options ou Variantes à indiquer avec le signe "+" ou "-"

Montant hors T.V.A.
T.V.A. au taux de 20%

Montant T.V.A. incluse

.....€ en lettres

2.2 Le montant maximum de la créance que je pourrai présenter en nantissement est de :

.....€ T.T.C.

2.3 Dans le cas de sous-traitance d'une partie des prestations, les clauses du C.C.A.P. de travaux concernant la désignation et le paiement des sous-traitants seront seules applicables.

L'entreprise sous-traitante devra fournir un DC 13 complété, signé, accompagné des justifications dont la liste est identique à celle du mandataire.

Le mois d'établissement des prix est le mois de **Février 2018**

Les conditions d'actualisation et de révision sont celles prévues au C.C.A.P.

ARTICLE 3 - DÉLAIS

Les travaux tous corps d'état seront exécutés dans le délai de **5 mois (CINQ MOIS)** à compter de la date fixée, par l'ordre de service de démarrage des travaux.

Ce délai comprend la période de préparation fixée à **deux** semaines, les jours fériés ou chômés ainsi que les congés légaux.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant:

- Compte ouvert au nom de:
- Sous le numéro:
- à:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber (2) sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 dont les dispositions ont été modifiées par l'article 56 de la loi 78.753 du 17 juillet 1978.

Avance forfaitaire fixée à 5 (cinq) % du montant toutes taxes comprises des prestations à exécuter dans les douze mois suivant la date d'effet de l'ordre de service de démarrage des travaux ; pour les marchés supérieurs à 50 000 € HT.

Le versement de la totalité de l'avance forfaitaire est subordonnée à la remise d'une garantie à première demande.

Au choix : J'accepte l'avance forfaitaire Je renonce à l'avance forfaitaire

ENGAGEMENT :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 45 du Code des Marchés publics.

Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

date, tampon et signature de l'entreprise

(1) N° et désignation du lot.

(2) Selon les modalités de constitution de l'entreprise, remplacer éventuellement par: " J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la Société (ou le G.I.E.) pour laquelle j'interviens ne tombe pas ...".

(Ne complétez pas cet article 5 . Il le sera par la personne publique, suivant son choix)

ARTICLE 5:

DÉCISION DE LA PERSONNE PUBLIQUE:

- Compte tenu du choix de la solution de base
- Compte tenu de l'acceptation de l'option ou variante

Le montant du marché est porté à:

Montant hors T.V.A.

T.V.A. au taux de 20%

Montant T.V.A. incluse

.....€ en lettres

Fait en un seul original

A.....le.....

Uniquement si votre offre est retenue :

Mention manuscrite “ lu et approuvé”
signature de l'entrepreneur